

# Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

## Séance du 20 juin 2019

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 13 juin 2019
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 13 juin 2019
- en exercice	: 19		
- présents	: 13		
- qui ont pris part à la délibération	: 18		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Anne-Marie DELARBRE, Martine FINIELS, Marie-Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES et Isabelle SALLES, Messieurs Yohan BLANCHARD, Jean-Jacques CHANTRE, Olivier CHASTAGNARET, Michel de TRUCHIS, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE et Jean-Pierre MAISONNIAC.

Procuration de :

- Madame Anne DESBRUS à Monsieur Gérard GOULLEY
- Monsieur Marcel FRECHET à Monsieur Yohan BLANCHARD
- Monsieur Pascal FUOCO à Madame Isabelle SALLES
- Monsieur Gilbert GREVE à Madame Martine FINIELS
- Madame Raphaële COURTIAL à Madame Marie-Josèphe REYNAUD

Excusé :

- Monsieur Franck de PIERREFEU

Secrétaire de séance : Madame Danielle SAGNES

### **1. Intervention de l'adjudant-chef Jean-Michel GEREYS (réfèrent sûreté sur le Département) pour présenter le dispositif de participation citoyenne :**

Un point est fait sur les incivilités, notamment les vols accompagnés de vandalisme (17 pour l'année 2018).

Plusieurs solutions sont envisageables :

- Vidéoprojection possible
- Actions des citoyens pour une action de sécurisation (prévention)
- Dispositif de participation citoyenne -> échange entre la population et la gendarmerie et action de solidarité entre voisins par quartiers ou hameaux

Etapas à suivre :

- Analyse de terrain, rencontre avec les administrés
- Engagement des élus
- Réunion publique d'information
- Participation volontaire des habitants
- Signature d'un protocole entre les volontaires, le préfet, le maire et la brigade de gendarmerie

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Danielle SAGNES.

### **3. Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 24 mai 2019 :**

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2019.

Madame Isabelle SALLES indique qu'il y a une erreur, puisque pour les deux derniers points, les intitulés sont les mêmes.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu modifié de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2019.

### **4. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions :**

Il s'agit de la décision :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ491 sise le village

Le conseil municipal en prend acte.

### **5. Avenants au Marché de réhabilitation de la Mairie :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a conclu des marchés de travaux pour la réhabilitation de la mairie, pour un montant total de 1 350 131,57 €HT, allotés en 14 lots techniques. Le conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 9 septembre 2016, le Président du SDEA, maître d'ouvrage délégué, à signer et notifier aux entreprises les marchés de travaux afférents.

L'issue de la période démolitions sur le chantier et des mises aux points techniques avec les entreprises dans le cadre des études d'exécution, des modifications ont été apportées aux marchés de travaux, pour un montant total de + 7 805,06 €HT ; le montant total des marchés ressortait après modifications, à 1 357 936,63 €HT.

Le chantier de réhabilitation a nécessité de nombreuses adaptations, liées au caractère peu homogène de la structure du bâtiment et à divers aléas rencontrés en cours de chantier (dont la chute de la rambarde sur parvis) : cela a eu un impact sur la maçonnerie, le traitement des doublages et les revêtements de sol notamment. De plus, des confortements supplémentaires ont été nécessaires, notamment sur la charpente. Pour atténuer les plus-values liées aux aléas et aux ajustements de maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'œuvre a optimisé le projet afin de pouvoir présenter des moins-values.

Par ailleurs, les évolutions de l'organisation de la mairie, ont impliqué des modifications du projet : modification des occultations, mobiliers pour la bibliothèque, intervention sur les appareillages électriques.

Les lots concernés par les modifications sont les suivants :

- Lot 02 – Démolitions – Maçonnerie : + 20 747,74 €HT.
- Lot 03 – Extension ossature bois – Etanchéité : + 7 857,29 €HT.
- Lot 04 – Menuiseries extérieures Alu-Bois : - 1 387,00 €HT
- Lot 05 – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus : + 7 302,22 €HT.
- Lot 06 – Revêtements de sols : + 4 534,18 €HT.
- Lot 07 – Menuiseries intérieures bois : + 7 902,00 €HT
- Lot 09 – Electricité : + 4 651,55 €HT
- Lot 10 – Chauffage : - 10 000,00 €HT.

Le montant total des modifications à apporter aux marchés de travaux, s'élève à + 41 607,98 €HT ; le montant total des marchés ressort après modifications, à 1 399 544,61 €HT. Ce montant reste inclus dans la convention de mandat conclue avec le SDEA, dont le montant reste inchangé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix « pour » et 2 abstentions (Mesdames Marie-Josèphe REYNAUD et Raphaële COURTIAL) :

- APPROUVE les modifications des marchés de travaux.
- DONNE POUVOIR à Madame le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les actes modificatifs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- TRANSMET un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Madame le Trésorier pour sa comptabilité.

## **6. Frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2018/2019 :**

Madame le Maire rappelle que les communes extérieures dont les enfants sont inscrits à l'école maternelle et élémentaire publique de notre Commune versent une participation aux frais de fonctionnements des écoles. Cette participation est égale à ce que lui coûte un enfant dans son école pour l'année scolaire 2018/2019, soit :

- 330,51 € par élève des classes élémentaires
- 1 223,94 € par élève des classes maternelles

Pour ce qui concerne l'école élémentaire de la Présentation de Marie (dont la Commune est liée par un contrat d'association), les frais de fonctionnements seront versés pour chaque enfant Vernousain inscrit en CP, CE et CM comme suit :

- 35 enfants x 304,34 € = 10 651,75 €

Pour l'école maternelle de la Présentation de Marie, la Commune verse sans obligation, depuis plusieurs années, pour chaque enfant domicilié sur la Commune et inscrit en petite, moyenne ou grande section (les élèves de moins de trois ans ne sont pas pris en compte dans l'effectif et ne feront pas l'objet de participation financière), soit un montant de :

- 20 enfants x 1 190,09 € = 23 801,79 €

Le montant total proposé au titre des frais de fonctionnement de l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 34 453,54 €. Il est proposé d'ajouter à ce montant la régularisation pour l'année précédente de 2 547,40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les frais de fonctionnement demandés aux communes extérieures dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques de la commune.
- Accepte le versement à l'organisme de gestion de l'Ecole Catholique de la somme de trente-quatre mille quatre cent cinquante-trois euros et cinquante-quatre cents (34 453,54 €) au titre de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2018/2019, ainsi que le versement de 2 547,40 € (deux mille cinq cent quarante-sept euros et quarante cent) correspondant à une régularisation de l'année précédente.

## 7. Demande de subvention auprès de la Région pour le projet d'aménagement de carrefour devant la Maison des Habitants et sécurisation de l'accès aux piétons :

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région afin de contribuer au financement de l'aménagement de carrefour devant la maison des habitants et sécurisation de l'accès aux piétons.

Plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux d'aménagement	212 342,00 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	50%	112 314,00 €
Etude	12 287,00 €			
			Autofinancement de la commune	112 315,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>224 629,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>224 629,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou toute autre personne la représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, afin de contribuer au projet d'aménagement de carrefour devant la Maison des Habitants et la sécurisation de l'accès aux Piétons.

## 8. Demande de subvention auprès de la Région pour le projet de démolition de la Maison Risson avant l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du parking de la Maison de Santé et de Services au Public :

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région afin de contribuer au financement de l'étude pour démolition de la Maison Risson avant l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du parking de la Maison de Santé et de Services au public.

Plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Etude	8 600,00 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	50%	4 300,00 €
			Autofinancement de la commune	4 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 600,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>8 600,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou toute autre personne la représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, afin de contribuer au projet de démolition de la Maison Risson avant l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du parking de la Maison de Santé et de Services au public.

## 9. Demande de subvention auprès de la Région pour le projet de mise en place de l'adressage :

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région afin de contribuer au financement de la mise en place de l'adressage.

Plan de financement du projet :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Panneaux signalétiques	8 513,20 €	Subvention Région Auvergne Rhône Alpes	50%	4 256,00 €
			Autofinancement de la commune	4 257,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 513,20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>8 513,20 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou toute autre personne la représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région, afin de contribuer au projet de mise en place de l'adressage.

## 10. Remboursement d'une location de la salle sous la poste :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de délibérer sur le remboursement de la somme de 140,00€ au profit de Monsieur Sébastien ODASSO, correspondant au solde versé pour la location de la salle sous la poste du samedi 15 ou dimanche 16 juin 2019.

En effet ce particulier demande un geste, car suite à l'orage de grêle, il a passé une grande partie de l'après-midi à éponger la salle et à la vider en raison de son inondation importante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accepter la demande de remboursement de 140,00€ (cent quarante euros) au profit de Monsieur Sébastien ODASSO.

## Questions diverses :

- Retour de l'enquête de l'association présenté par Michel de Truchis : en 6 semaines, il y a eu 180 réponses très complètes (dont 70% d'actifs et 84% de vernousains ou plateau vernousain)
- Etude de faisabilité pré-opérationnelle sur le périmètre d'intervention EPORA « Maison Claret » - COPIL 23 juillet 2019

Fin de séance :